

STOP DEPORTATION

Une info-bédé

04/16

Ou comment
empêcher une
déportation

À faire circuler

PDF à télécharger et imprimer

www.oplatz.net



(Ces informations sont basées sur l'état du droit allemand du mois de Mars 2016)

Comment empêcher une déportation

Tôt ou tard tu recevras la décision du BAMF (Agence nationale pour la migration et les réfugié.e.s) répondant à ta demande d'asile. Si c'est un refus et que tu ne quittes pas l'Allemagne volontairement, ils te menaceront de déportation. Celle-ci ne sera pas annoncée à l'avance. Elle peut avoir lieu à tout moment à partir du délai figurant dans la décision.

Le refus de ta demande est licite dès lors que la décision mentionne une des choses suivantes :

1. *La demande d'asile en qualité de réfugié a été refusée.*
2. *La demande de reconnaissance du statut de réfugié a été refusée.*
3. *La demande de reconnaissance du droit à la protection subsidiaire du mandant a été refusée.*
4. *Les principes de non-refoulement prévus aux paragraphes 60 alinea 5 et 7 du code de séjour ne sont pas établis.*

Dans ce cas, tu as DEUX semaines pour faire appel de cette décision. Il est très important de le faire, car ton dossier sera alors transféré au tribunal administratif (Verwaltungsgericht) et tu bénéficieras alors d'une protection légale contre la déportation jusqu'à ce qu'il rende sa décision.

Dublin et les « pays d'origine sûrs ».

Dans le cas où l'Allemagne décide qu'un autre Etat européen est responsable de ta procédure d'asile, par exemple si tes empreintes digitales y ont été relevées (Règlement de Dublin) ; ils ordonneront ta déportation vers ce pays :

1. *La demande d'asile est irrecevable.*
2. *La déportation vers *** est ordonnée.*

Si ton pays d'origine a été classé « pays d'origine sûr » par l'Allemagne (comme l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Ghana, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro, le Sénégal et la Serbie) la décision sera :

1. *La demande de reconnaissance du droit d'asile est refusée en tant que manifestement infondée.*
2. *La demande de reconnaissance du statut de réfugié est refusée en tant que manifestement infondée.*
3. *La demande de reconnaissance du droit à la protection subsidiaire a été refusée.*
4. *Les principes de non-refoulement prévus aux paragraphes 60 alinéas 5 et 7 du code de séjour ne sont pas établis.*

Dans les deux cas, tu n'as qu'UNE SEMAINE pour faire appel de cette décision et la menace de déportation n'est pas écartée dans ce cas.

Dans tous les cas :

- **Contacte un.e avocat.e ou un point de conseil juridique au plus vite.**
- **Parles-en avec des personnes de confiance.**

Rentre en contact avec des gens qui se trouvent dans la même situation. Il y a beaucoup de gens qui peuvent t'aider.

Informations pratiques :
oplatz.net/informations-for-refugees

Parfois, certaines choses interdisent la mise en oeuvre d'une déportation : demande à ta/ton avocat.e !

- Incapacité de voyager en raison d'une maladie
- Pas de passeport ou documents de voyage, sans lesquels une déportation ne peut pas être effectuée
- La personne qui doit être déportée est apatride ou son pays d'origine refuse d'autoriser son retour

ASILE À L'EGLISE

Parfois, les paroisses et communautés religieuses offrent leur protection à des personnes menacées de déportation. Elles peuvent aussi faire pression sur l'administration pour empêcher la déportation. Cela peut être une bonne façon de gagner du temps. Prend contact avec une communauté religieuse et explique-leur ta situation.

Plus d'infos sur l'asile à l'église et contacts sur Berlin :

www.kirchenasyl-berlin.de

L'essentiel pendant ta procédure d'asile et lorsque ta demande d'asile est refusée :

Solidarité !
Ensemble nous
sommes plus
fort.e.s !

Maria avait fait une demande d'asile
En Allemagne il y a quelques temps.
Aujourd'hui, elle a reçu une lettre du
BAMF qui l'informe que sa demande a été
refusée car « manifestement infondée ».
Le Kosovo est considéré par l'Allemagne
comme un pays d'origine sûr.





ET À PART ÇA,
QU'EST-CE QUE JE
PEUX FAIRE CONTRE LA DÉPORTATION ?



VOS POSSIBILITÉS SONT PLUTÔT RÉDUITES, ET GARDEZ EN TÊTE QUE SI LA DÉPORTATION NE PEUT AVOIR LIEU DU FAIT DE VOTRE RÉSISTANCE, VOUS RISQUEZ D'ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME « CLANDESTINE », CELA SIGNIFIE QUE VOUS NE RECEVREZ PLUS DE PRESTATIONS SOCIALES. ET SI VOUS VOUS FAITES CONTRÔLER, ILS PEUVENT VOUS ARRÊTER ET VOUS METTRE EN CENTRE DE RÉTENTION.



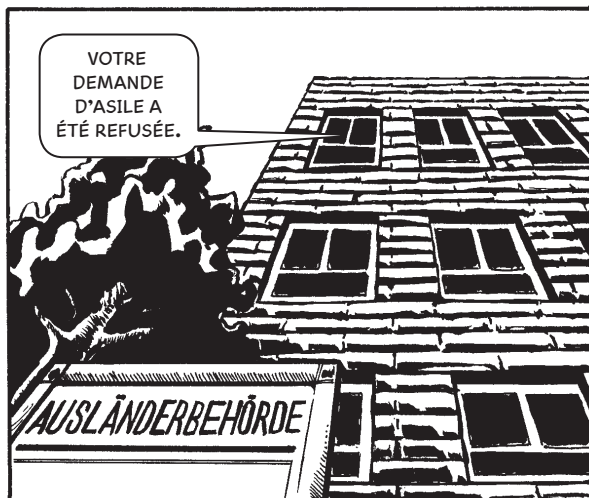
SI L'APPEL NE MARCHE PAS, IL N'Y A ALORS PLUS AUCUNE POSSIBILITÉ D'EMPÊCHER LA DÉPORTATION ?



LÀ-DESSUS, JE NE PEUX PAS VOUS DONNER DE CONSEIL JURIDIQUE CONCRET. JE PEUX SEULEMENT VOUS RACONTER CE QUE D'AUTRES PERSONNES ONT FAIT DANS VOTRE SITUATION POUR EMPÊCHER OU RETARDER LEUR DÉPORTATION. LE PLUS SOUVENT, ELLES ONT DÛ ENFREINDRE LA LOI, MAIS LEUR PEUR DE LA DÉPORTATION ÉTAIT PLUS FORTE, ET C'EST SANS GARANTIE DE SUCCÈS.



Esperanza vivait dans un village en Colombie qui entre-temps n'existe plus ; évacué par des paramilitaires pour faire place à une exploitation de charbon destinée au marché européen. Elle s'enfuit alors vers l'Europe. En Allemagne, sa demande d'asile est refusée et c'est ainsi qu'elle se retrouvait menacée de déportation. Afin de leur compliquer la tâche, elle refusa alors de délivrer son passeport lors du rendez-vous à l'ambassade.





En Iran, Mohsen était journaliste. Il avait été détenu et torturé pour avoir publié des rapports critiques du régime. Quand il fut libéré, il décidait de s'exiler. Cependant, l'Allemagne ne lui accorda pas l'asile. Mohsen demanda alors à un ami de garder son passeport, car sans documents de voyage, il ne peut pas être déporté aussi facilement.





La guerre civile et les affrontements en Syrie poussèrent Ahmed à partir pour l'Allemagne. Une fois sur place, il fut informé que d'après les règlement Dublin, la Bulgarie était responsable de sa procédure d'asile et qu'il devait y être déporté. Pour échapper à cela, un ami lui proposait de l'accueillir chez lui.



BIEN SÛR QUE TU PEUX HABITER CHEZ NOUS POUR UN TEMPS, PAS DE PROBLÈME.



MERCI, LA POLICE PAS-SERA SÛREMENT BIENTÔT CHEZ MOI.



ENTRE TEMPS...

NOUS SOMMES AU LAGER.
QUELLE CHAMBRE ?

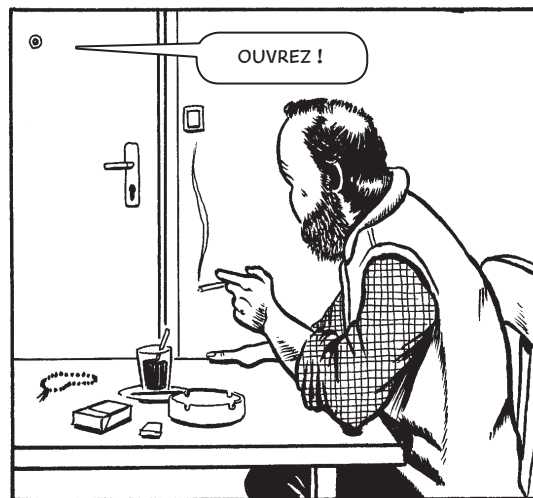
43!



POLICE !
OUVREZ !



Mahmoud fuyait la guerre civile persistant en Afghanistan et partit pour l'Allemagne. Cependant, les autorités allemandes ne lui accordèrent pas le droit d'asile. Lorsque la police se tenait à sa porte pour le déporter, il refusait de l'ouvrir tant qu'ils ne lui présenteraient pas de mandat de perquisition.





Makeda avait fuit l'Erythrée vers l'Allemagne en passant par l'Italie. Sa vie y était en danger après qu'elle ait publié des articles critiques sur les exactions du régime. Conformément à la Convention de Dublin, l'Allemagne voulait la déporter vers l'Italie. Elle résistait en se tournant vers l'Eglise pour leur demander leur aide.



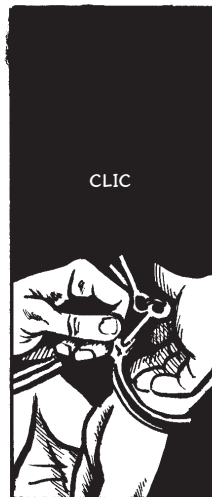


Les attaques permanentes du régime turc contre la population kurde rendaient la vie impossible à Leila, jusqu'à ce qu'elle décide d'aller en Allemagne. Après que sa demande d'asile ait été refusée, elle fut arrêtée par la police. Elle demandait alors à parler à son avocat pour résister à la déportation.



VOUS ALLEZ ÊTRE DÉPORTÉE.

JE VEUX APPELER MON AVOCATE. C'EST MON DROIT.



CLIC



ILS VEULENT ME DÉPORTER, JE VIENS DE ME FAIRE ARRÊTER !



HEUREUSEMENT QUE VOUS AVEZ APPELÉ, JE VAIS VOIR CE QUE JE PEUX FAIRE.



Activiste au Cameroun, Yonkeu était constamment exposé à la répression. Après que deux de ses associés aient disparu lors d'une razzia dans son bureau, il se décidait à fuir pour échapper à ce sort. Une fois en Allemagne, l'asile lui fut refusé et il devait être déporté. À l'aéroport, il attirait l'attention des gens sur sa situation et empêchait ainsi l'exécution de sa déportation.





Informers le public

D'autres personnes ont réussi à faire reporter leur déportation et à rester en Allemagne avec l'aide d'un.e avocat.e après avoir rendu leur histoire public. Dès qu'ils apprirent la menace de déportation, ils décidèrent de mener campagne. Ils écrivirent d'abord une pétition, dans laquelle les conséquences de la déportation pour la personne étaient décrites

et les raisons pour lesquelles elle devait à tout



NO

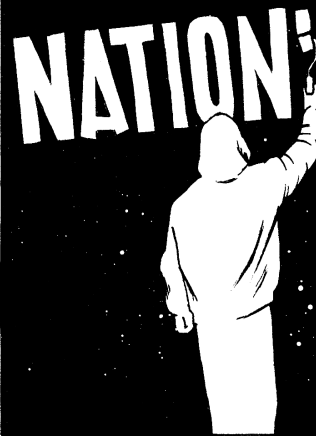
prix rester en Allemagne. Cette pétition a été mise en ligne et a circulé par mail, sur Facebook et Twitter.

Ensuite, ils contactèrent des groupes qui pourraient les soutenir dans cette démarche : migrant.e.s auto-organisé.e.s, groupes politiques, communautés religieuses, écoles, associations, etc.

Puis, ils organisèrent une manifestation. Ils l'enregistrèrent, écrivirent un appel à soutien et le firent circuler avec l'aide des autres groupes. Ils fabriquèrent une banderole et organisèrent un mégaphone grâce à un groupe politique.

BORDER! NO

Quelques jours avant la manifestation, ils envoyèrent leur communiqué de presse à différents journaux. Une amie journaliste publia leur interview et, grâce au soutien de différents groupes, des milliers de personnes signèrent la pétition et la manifestation fut un franc succès. Enfin, la pétition et la pression publique qu'ils exercèrent menèrent à ce que la personne obtienne le droit de rester en Allemagne.



Centres de conseil juridique, avocat.e.s et autres adresses utiles:

(Berlin)

[www.fluechtlingsinfo-berlin.de/
fr/arbeitshilfen/adrflueberatung.
pdf](http://www.fluechtlingsinfo-berlin.de/fr/arbeitshilfen/adrflueberatung.pdf)

[www.fluechtlingsrat-berlin.de/
links.php](http://www.fluechtlingsrat-berlin.de/links.php)

(Allemagne)

www.asyl.net/index.php?id=64

Plus adresse internet et soutien:

www.alle-bleiben.info



www.op1atz.net

